fédération des services publics la cgt

CNRACL Elle m'appartient J'y tiens

LA LETTRE

de l'union fédérale des retraité·es des services publics

Bulletin de l'Union Fédérale des Retraité·es CGT des Services publics

N°49 Octobre 2026



SPECIAL CNRACL

ÉDITO



Christophe Couderc
Bureau de l'UFR

Chères, Chers Camarades,

Il n'est pas commun que notre Union fédérale des retraité·es s'adresse directement à ses syndiqué·es.

Notre Lettre spéciale UFR porte sur les élections au Conseil d'administration de la CNRACL.

Comme tu le sais sans doute, la Caisse nationale de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers constitue, au même titre que la Sécurité sociale, un conquis social historique. Elle est même partie intégrante de la sécu.

Elle couvre les risques « vieillesse » et « invalidité » des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce régime fonctionne selon le principe de répartition à prestations définies.

À travers son Fond d'Action Sociale (FAS), elle assure des prestations de solidarités pour les affilié·es retraité·es.

Elle est gérée par un Conseil d'administration paritaire. C'est-à-dire composé de représentant·es du personnel issu·es des organisations syndicales, et par des représentant·es des employeurs publics territoriaux et hospitaliers.

Les représentant·es des organisations syndicales sont élu·es par les affilié·es à la caisse, aussi bien actif·ves que retraité·es, au suffrage universel par liste, tous les 6 ans – collèges 5 pour les actif·ves/collège 6 pour les retraité·es.

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agent·es des collectivités locales (CNRACL) auront lieu **du 23 novembre au 10 décembre 2026 à 17H00**. La nouveauté pour ce scrutin est que le vote s'effectuera exclusivement par voie électronique, aussi bien pour les actif·ves que pour les retraité·es. Ce qui n'était pas le cas lors des précédents scrutins où les retraité·es votaient par correspondance.

Ces élections constituent un temps fort de la démocratie sociale dans la fonction publique.

LA LETTRE
de l'union fédérale
des retraité·es
des services publics

Union Fédérale des Retraité·es
des Services publics
www.cgtservicespublics.fr
Email : ufr@cgt.fr
Directeur de la publication :
Christophe Couderc
Conception graphique : Christine Demoor
Tirage, routage : Imprimerie Rivet,
24 rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges Cedex 9
Crédits photos/illustrations ©FDSP CGT
sauf mention expresse

Le vote pour les listes CGT (actif·ves– retraité·es) sera à la fois un signal fort envoyé au gouvernement et aux partis politiques dans la perceptive des élections présidentielles de 2027. Il démontrera l'attachement des territoriaux et des hospitaliers à leur caisse de retraite et plus largement au synthème retraite par répartition à prestation définie.

La généralisation du vote exclusivement par voie électronique n'est pas sans poser de problème plus particulièrement auprès des retraité·es, dont certain·es souffrent d'illectronisme, voir ne possèdent pas d'accès internet.

À travers ce courrier, nous souhaitons attirer ton attention sur l'importance de voter et faire voter CGT. Si tu rencontre des difficultés pour accéder à un ordinateur équipé d'internet, nous t'invitons à te rapprocher d'un·e militant·e CGT de ta connaissance ou bien nous contacter directement, soit par courrier à l'adresse suivante :

UFR – 263, rue de Paris, Case 547 - 93515 Montreuil cedex, soit par téléphone au : 01.55.82.88.20

À l'occasion des élections à la CNRACL, faisons entendre la voix des retraité·es et renforçons l'audience de la CGT.

Nous restons à ta disposition et reçois chère cher camarade, notre amitié syndicaliste.

Pour l'Union fédérale des retraité-e-s CGT des services publics,

Christophe Couderc
Secrétaire général

ÉLECTIONS CNRACL DU 23 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2026

RETRAITÉ·ES : NOTRE CAISSE, NOS DROITS, NOTRE VOTE ! JE VOTE CGT !

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est notre caisse de retraite. Celle des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, actives et actifs comme retraité·es. Elle constitue un conquis social majeur gagné par la lutte depuis 1945, fondé sur la solidarité et la répartition. Elle assure le versement de nos pensions de vieillesse et d'invalidité et porte, à travers son Fonds d'action sociale (FAS), des aides essentielles pour beaucoup de retraité·es.
Du 23 novembre au 10 décembre 2026, nous élirons nos représentant·es au conseil d'administration de la CNRACL. Celui-ci intervient notamment sur la situation financière de la caisse, son budget, sa politique d'action sociale en faveur des retraité·es et le Fonds national de prévention.

LA CNRACL NOUS APPARTIENT : DÉFENDONS-LÀ !

L'Union fédérale des retraité·es CGT des services publics revendique :
- la pérennité de la CNRACL comme régime de retraite solidaire par répartition ;
- des pensions permettant de vivre dignement et leur revalorisation ;
- la défense et le développement du Fonds d'action sociale ;
- des aides accessibles à toutes et tous les retraité·es qui en ont besoin ;
- le maintien à domicile dans de bonnes conditions et l'accompagnement de la perte d'autonomie ;
- une véritable représentation des retraité·es dans les décisions qui concernent leur caisse et leurs droits ;
- l'affiliation de toutes et tous les titulaires sans limite de temps de travail.

LE FONDS D'ACTION SOCIALE : UN DROIT À DÉFENDRE ET À DÉVELOPPER

Le Fonds d'action sociale de la CNRACL intervient concrètement dans la vie des retraité·es : maintien et adaptation du logement, aide à domicile, énergie, complémentaire santé, handicap, aides exceptionnelles, loisirs et vacances, prêts sociaux…

En 2026, les barèmes de ressources permettant l'accès aux aides individuelles ont notamment été revalorisés de 10,3 %. Ces choix relèvent de la politique d'action sociale décidée par le conseil d'administration.
Pour la CGT, le FAS doit disposer des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de toutes et tous, particulièrement face à la hausse du coût de la vie, des dépenses de santé et des frais liés au maintien à domicile.

POUR NOS PENSIONS, POUR NOS DROITS, POUR NOTRE CNRACL : VOTONS CGT !

La CNRACL est l'une des rares caisses de retraite dont les représentant·es des actives, actifs et retraité·es sont encore élus directement par les affilié·es.
Le conseil d'administration est renouvelé tous les six ans. En 2026, huit représentant·es des employeurs et huit représentant·es des actives, actifs et retraité·es y seront élus. Chaque voix compte pour donner du poids aux représentant·es CGT qui défendront nos pensions, notre action sociale et notre régime de retraite.

DU 23 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2026 JE VOTE CGT !

ATTENTION : EN 2026, LE VOTE EST 100 % ÉLECTRONIQUE
Pour la première fois, les retraité·es voteront exclusivement par Internet, sur une plateforme sécurisée.
Pour l'UFR-CGT, cette dématérialisation ne doit empêcher aucun·e retraité·e d'exercer son droit de vote.
Tout le monde n'est pas à l'aise avec Internet. Certain·es ne disposent pas d'un ordinateur, d'un smartphone ou rencontrent des difficultés avec les démarches numériques.

LA CGT S'ORGANISE POUR QUE PERSONNE NE RESTE SUR LE BORD DU CHEMIN !

Nos syndicats et nos militant·es peuvent informer, expliquer les démarches et organiser un accompagnement de proximité pour faciliter l'accès au scrutin.

https://www.cgtservicespublics.fr

02/10/2026 | NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA CNRACL EST UTILE, LA SAUVEGARDER C'EST VITAL !

POUR VOTER

1. Je récupère les informations et identifiants qui me sont adressés pour participer au scrutin, soit par mail, soit par voie postale.
2. Je me connecte à la plateforme sécurisée de vote CNRACL entre le 23 novembre et le 10 décembre 2026.
3. Je m'identifie selon les modalités indiquées.
4. Je sélectionne la liste CGT.
5. Je valide définitivement mon vote.

PAS TOUCHE À NOS CAISSES DE RETRAITE
LA RETRAITE PAR POINTS, NI POUR MOI, NI POUR MES ENFANTS !

NE LAISSONS PERSONNE DÉCIDER À NOTRE PLACE !

- Pour la défense de notre système de retraite par répartition à prestations définies,
- Pour l'augmentation des pensions,
- Pour la défense de la CNRACL et de son Fonds d'action sociale,
- Pour l'augmentation du budget du Fonds d'action sociale,

Besoin d'aide pour voter ?
Contactez votre syndicat CGT.
Ou l'Union fédérale des retraité·es CGT des services publics
263, rue de Paris – Case 547 – 93515 Montreuil Cedex
ufr@fdsp.cgt.fr

En cas de difficultés ou de questions (notamment concernant l'inscription sur les listes électorales), vous pouvez contacter la plateforme mise en place par la CNRACL au **05 57 57 91 90**.

OCT/NOV 2026

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

ÉLECTIONS CNRACL

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENT·E·S DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DU 23 NOV. AU 10 DÉC. 2026

COLLÈGE DES **RETRAITÉ·E·S**

LA CNRACL NOUS CONCERNE

LA CNRACL EST UN DES DERNIERS RÉGIME DE RETRAITE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DONT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT ÉLU·E·S TOUS LES SIX ANS.

Protéger ce droit démocratique, c'est l'exercer !

CHAQUE VOIX À SON IMPORTANCE !

C'est assurer l'avenir de notre système de retraites solidaire par répartition.

La CNRACL en mai 2025 a fêté ses 80 ans, elle couvre les risques « vieillesse » et « invalidité » des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Ce régime fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux actif.ve.s et les contributions des employeurs.
C'est donc un système par répartition intergénérationnel solidaire avec des prestations définies.

C'est refuser la réforme régressive des retraites.

Sous prétexte que la part des retraité·e·s dans la population augmente, les gouvernements successifs ont choisi de baisser le niveau de vie des retraité·e·s et de reculer l'âge de départ en retraite au détriment de l'emploi des jeunes. **Pour assurer le financement des retraites il faut : augmenter la valeur du point d'indice, intégrer les primes dans le traitement indiciaire, titulariser les contractuel·le·s.**

VOTER CGT

C'est exiger la revalorisation de nos pensions.

La CGT porte la proposition de remettre immédiatement en place la péréquation traitement/ retraite supprimée par la loi Fillon de 2003 : à chaque augmentation du point d'indice et du traitement des actif·ve·s, la pension des retraité·e·s doit être augmentée.

C'est renforcer et confirmier une action sociale pour les retraité·e·s.

Les aides du Fonds d'Action Sociale (FAS) apportent un plus aux retraité·e·s les plus démuni·e·s : aide pour l'énergie, la santé, l'adaptation et/ ou l'amélioration de l'habitat, aide au handicap, secours exceptionnel... **Il faut garantir un budget du FAS (Fonds d'Action Sociale) permettant de répondre aux besoins des retraité·e·s. Au Conseil d'Administration de la CNRACL, les élu·e·s CGT ont toujours :**

- exigé la hausse des plafonds de ressources pour permettre à davantage de retraité·e·s de bénéficier du FAS,
- mené la bataille afin d'augmenter les crédits alloués au FAS en respectant le budget à hauteur des retenues et contributions affectées au FAS,
- demandé que chaque les retraité·e soit informé·e sur les aides possibles.

Je vote ÉLECTIONS CNRACL du 23 novembre au 10 décembre 2026 la cgt PAS TOUCHE À MA CAISSE DE RETRAITES

Modalité de vote

> **Par voie électronique** avec les codes reçus dans le matériel de vote.

La CNRACL a mandaté KERCIA pour les élections. À partir du 16 novembre 2026, un idenifiant de vote vous sera adressé sur votre boite mail. Il faut vérifier les messages indésirables.
https://elections-cnracl.fr/identification

Voter CGT c'est voter pour :

- améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition à prestations définies,
- obtenir à chacun·e une retraite d'au moins 75 % de sa dernière rémunération (primes comprises),
- gagner une pension de réversion de 75 % de la pension du ou de la conjoint·e décédé·e (quelque soit le régime matrimonial),
- assurer la péréquation entre le traitement et la pension en réindexant les retraites sur les salaires,
- assurer le suivi médical post-professionnel,
- assurer les moyens du financement de notre régime de retraite : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail,
- renforcer le Statut Général de la fonction publique pour garantir aux usager·ère·s un service public de qualité.

Vos administrateurs et administratrices CGT défendent vos intérêts et s'engagent à porter vos revendications. Notre liste est composée d'agent·e·s actif·ve·s et retraité·e·s, issu·e·s de différents territoires, de toutes les catégories, de toutes les filières.

Présentation des membres de la liste candidate :

POUR LES RETRAITÉ·E·S :

1. MICHAULT Hélène - **Infirmière DE** - CHU de Bordeaux (33)
2. GARCIA Yvan - **Attaché** - Mairie de Balaruc-les-Bains (34)
3. LETOMBE Pascale - **Manipulatrice en radiologie** - CHU de Besançon (25)
4. LECORNU Nelly - **Rédactrice - Gestionnaire retraite** - Ville de Lyon (69)
5. LIPRANDI Marie-Claude - **Monitrice éducatrice** - Foyer de l'enfance des Alpes Maritimes (06)
6. CAUSSEMILLE Michel - **Agent de maîtrise** - Conseil Départemental des Bouches du Rhône (13)
7. BONNEAU Gérard - **Aide-soignant** - CH de Montluçon (03)
8. KERJAN Danièle - **Assistante sociale** - Conseil Départemental du Finistère (29)

POUR LES ACTIF·VE·S :

1. SAMBATI Madeleine - **Adjointe Administrative Principale - Agente polyvalente** - Commune de La Tour d'Aigues (84)
2. CRÉPEL Phillipe - **Infirmier DE** - CHU de Lille (59)
3. GALLIENNE Sophie - **Animatrice** - Ville de LAVAL (53)
4. MARCHAND Cécile - **Attachée d'administration hospitalière** - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris Siège (75)
5. CRISTOVAO Bobby - **Éboueur** - Ville Paris (75)
6. PERETTI Philippe - **Infirmier DE** - CHU de Montpellier (34)
7. AÏT-AMER Nadia - **Adjointe d'animation** - Mairie de Villejuif (94)
8. SALEM Karima - **Aide-soignante** - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpital Saint Louis (75)
9. VIGIER Julien - **Adjudant chef - Chef d'agrès** - SDIS Yvelines (78)
10. GASNIER Sandra - **Infirmière de Bloc Opératoire** - Centre Hospitalier de DAX Côte d'Argent (40)
11. GIMBERT Philippe - **Brigadier - Chef de Police Municipale** - Mairie de Brioude (43)
12. LOINSARD Nathalie - **Infirmière DE**- CHU de Rennes (35)
13. BOUDOUKHA Djamel - **Adjoint Technique Principal** - Commune de Vénissieux (69)
14. FOUCREAU Martine - **Assistante de service social** - Hôpital La Rochelle-Ré-Aunis (17)
15. LEPERA Stéphanie - **Adjointe Administrative Principale** - SDIS de l'Essonne (91)
16. BOULANGER Jérôme - **AMA - Assistant de Régulation Médicale** - CH Beauvais (60)
17. MAUL Émeline - **Ingénieure principale - Urbaniste territoriale** - Métropole de Lyon (69)
18. TARDIVEL Ghislain - **Aide-soignant-** Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire (63)
19. LAVOINE Ludovic - **Agent de Maitrise technique** - Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (40)
20. MELENCHON Sylvie - **Aide soignante** - CHU de Toulouse (31)
21. TREZEGUET Erwan - **Agent de Maitrise** - Mairie Perros Guirec (22)
22. AUBRY Vivien - **Ouvrier principal - Agent d'accueil** - CH du Sud Seine et Marne (77)
23. MORETTI Delphine - **Assistante Socio-Éducative** - Conseil Départemental Bouches du Rhône (13)
24. RAYMOND-CONSTANT Laure - **Aide soignante** - CH de Lannemezan (65)



Je suis
RETRAITÉ·E OU FUTUR·E RETRAITÉ·E de la Fonction publique territoriale
(commune, intercommunalité, métropole, région, département, SDIS)

RETRAITÉ·E OU FUTUR·E RETRAITÉ·E du secteur privé
(logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire)

ceci me concerne !

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !
Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré·es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !
Comme la vie de retraité·e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité·es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports…

Être syndiqué·e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif·ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent·es et militant·es CGT.
Rester syndiqué·e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.
Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité·es CGT des Services publics

Retraité·e isolé·e ? NON ! Retraité·e syndiqué·e ? OUI !

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom Prénom
Adresse postale
Code postal Ville
Adresse mail @
N° de téléphone
Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité·es**
Case 547 - 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX – ufr@fdsp.cgt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique · février 2024